

Département de l'AIN

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE

143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2023-089**

**Objet : Convention d'implantation de conteneurs semi-enterrés « verre » sur la commune de Château-Gaillard**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU la validation de la commission déchets pour l'implantation de conteneurs à verre semi-enterrés sous condition ;

VU les modalités et les conditions d'implantation techniques et financières décrites dans la convention ci-jointe ;

- DECIDE de signer la convention d'implantation de conteneurs à verre semi-enterrés sur la commune de Château-Gaillard.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 18 septembre 2023*

Publiée le **19 SEP. 2023**

Fait à Chazey-sur-Ain,  
le 18 septembre 2023.

Le Président  
de la Communauté de communes,

Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

